

PREAMBULE

« Les reportages photos » sont une activité ouverte aux adhérents de Poussière d'image quel que soit le niveau. Il n'y a pas d'obligation de résultat. Cette activité permet à ceux qui s'y inscrivent de progresser dans leur pratique.

Ces reportages vous sont proposés grâce aux partenariats que nous avons établis et qui sont fondés sur un échange non commercial. En effet, il ne s'agit pas que cette activité soit détournée de son objet et vienne prendre le travail des photographes professionnels.

En adhérant à Poussière d'image, vous vous engagez à respecter scrupuleusement la présente Charte lors d'activités « reportage ».

CHARTRE REPORTAGE POUSSIÈRE D'IMAGE

Saison 2022-2023

Par la présente, je soussigné(e).....
m'engage à respecter les points suivants concernant l'activité Reportage de l'association Poussière d'image :

Avant le reportage, je m'engage à :

1. M'inscrire obligatoirement à l'activité concernée et respecter mon engagement sauf cas de force majeure (prévenir de votre absence le responsable Poussière d'image et le partenaire)
2. Réaliser le reportage bénévolement en tant qu'adhérent(e) de l'association Poussière d'image
3. Respecter l'horaire du RDV le jour du reportage.

Pendant le reportage, je m'engage à :

1. Respecter les conditions de prises de vue imposées par l'organisateur (interdiction du flash, du trépied, de photographier certains moments, d'aller sur certains lieux non autorisés etc.)
2. Respecter le lieu et les règlements du site du reportage
3. Respecter le règlement établi par l'organisateur
4. Ne pas gêner les artistes ou le public
5. Prendre des photos adéquates au reportage
6. Être présent jusqu'à la fin du reportage, donc de l'évènement

Après le reportage, je m'engage à :

1. Renommer les photographies suivant cet exemple :
NomPrenomNomdureportageDatereportageNumerophoto.jpg
2. Fournir à l'organisateur 20 photos minimum, signées (prénom et nom ou pseudo) dans un délai de 3 semaines après la date du reportage (sauf disposition contraire prévue préalablement) ; Le partenaire pourra publier vos photos sur son site internet et sur les réseaux sociaux sans en tirer un profit.
3. Transmettre les photographies choisies en format .jpg 1500 x 1000 maxi, par tout moyen permettant au partenaire de les recevoir directement
4. Utiliser / diffuser, à titre personnel, les photographies concernées seulement sur mon site / blog / réseaux sociaux ou tout autre site à caractère non commercial. La mention « reportage réalisé dans le cadre d'une activité Poussière d'image » peut être indiquée.
5. Ne pas utiliser les reportages Poussière d'image pour en tirer, à titre personnel, des profits financiers, la vente de photographies réalisées au cours de reportage Poussière d'Image n'est pas autorisée. Dans le cas contraire, l'association Poussière d'image se dégage de toute responsabilité et prendra les dispositions nécessaires (qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de Poussière d'image) pour éviter ces ventes « cachées ».
6. Ne pas signer Poussière d'image sur les photographies proposées

Accords :

Je donne mon accord pour que l'organisateur et les artistes puissent seulement diffuser mes photographies sur les sites / blogs / réseaux sociaux. Mon nom et prénom (ou pseudo) devront obligatoirement apparaître en crédit photo auprès de chacune de mes photographies diffusées. Poussière d'image ne doit pas être crédité.

- - Je donne mon accord pour que Poussière d'image puisse diffuser mes photographies sur son site / blog / réseaux sociaux. Mon nom et prénom (ou pseudo) devront obligatoirement apparaître en crédit photo auprès de chacune de mes photographies diffusées.
- - Avec mon accord préalable, l'organisateur et/ou Poussière d'image pourront utiliser mes photographies pour une exposition publique ou privée ou toute autre utilisation. Mon nom et prénom (ou pseudo) devront obligatoirement apparaître en crédit photo auprès de chacune de mes photographies exposées.

En complément de ces accords et engagements, je suis, de par la loi, le propriétaire inaliénable de toutes les photographies prises par moi-même et aucune autre personne ne peut en revendiquer la propriété ou un quelconque droit d'auteur.

Fait à Toulouse le 01/07/2022,

Adhèrent Poussière d'image
(signature précédée du nom et prénom)

Association (loi 1901) « Poussière d'image »

Mise à jour : 01/07/2022 (Réf doc : 0015)

Président de Poussière d'image